

LES ARTISTES ET LA GESTION : LA FISCALITÉ

Formatrice : **Chantal Schedleur**

Durée : **14 heures avec approche individualisée**

Date : **Le vendredi-samedi 22-23 février 2019**

Lieu : **L'inis**

Coût : **55 \$ (tarif régulier 546 \$)**

Nombre de places disponibles : **16**

**Inscription : communiquez avec la coordonnatrice par
courriel : mgagnon.communication@gmail.com
ou par téléphone : 514-214-0124**

Veuillez spécifier votre numéro de membre, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel. Il n'est pas nécessaire d'être membre pour s'inscrire.

Description : L'atelier présentera la définition du travailleur autonome ainsi que les avantages et les inconvénients de ce statut. On présentera les revenus et les dépenses admissibles pour le travailleur autonome, l'impact et la gestion des taxes TPS et la TVQ, à savoir si on doit la payer ou la facturer ou se faire rembourser ? Le formateur répondra à la question classique : Faut-il fonder sa compagnie ? Toutes ces notions seront expliquées en regard de la réalité des lois sur l'impôt provincial et fédéral ainsi que des principaux changements survenus ces dernières années. Une importante partie de la formation sera consacrée aux coûts relatifs à la réalisation de différentes conceptions, aux dépenses d'ateliers, de sous-traitants ou de salariés.

Enfin, la formation veut répondre à autant de questions que les professionnels des arts de la scène et de l'audiovisuel, souvent désespérés, se posent quand arrive le printemps... et le temps des impôts !

Cet atelier se veut convivial malgré le sujet et veut présenter des façons de faire simples et pratiques pour que les personnes conceptrices puissent bien gérer leur comptabilité.

Clientèle visée : Cet atelier s'adresse à toutes les personnes conceptrices d'éclairages, de décors ou d'accessoires et à tous les auteurs de radio, télévision et cinéma. La priorité sera donnée aux membres et de l'APASQ et de la SARTEC.

Formatrice : Chantal Sheldleur, CA, Spécialiste en fiscalité des artistes

Chantal Sheldleur œuvre depuis plusieurs années au sein de Sheldleur et Associés Inc., une firme comptable familiale dont l'expertise compte plus de 40 ans de services. Elle excelle dans le domaine des normes fiscales applicables aux travailleurs autonomes et aux artistes en particulier.